

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le huit février à vingt heures, le Conseil Municipal sur convocation du quatre février s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence du Maire, John BILLARD.

Étaient présents : John BILLARD, Patricia ALAIZEAU, Philippe CARCEL, Marc BOUCEY, Jean-François BLONDEL, Sylvie NAUD.

Conseillers en exercice : 09 **Conseillers présents** : 06

Conseillers absents excusés : Marinette PELLERAY (pouvoir à Patricia ALAIZEAU), Jean-Michel MOLLOT, Christian BRIGAND.

A l'ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 07 décembre 2018 ;
 1. Présentation d'une orientation budgétaire 2019 de la commune ;
 2. Présentation de différents devis de travaux et d'investissements envisagés ;
 3. Délibération relative aux demandes de subventions FDI, DETR, Fonds de Concours pour l'installation de la cabine de télé médecine à la mairie de Le Favril ;
 4. Délibération relative aux demandes de subventions FDI, DETR, pour les travaux de réparation du caquetoire de l'église ;
 5. Délibération relative à la demande du Fonds de Péréquation sur les investissements 2019 ;
 6. Délibération relative à l'attribution des subventions aux associations ;
 7. Délibération relative au débat sur le projet d'aménagement et de développement durables du PLUI ;
 8. Questions diverses.
-

Ouverture de la séance : 20H00

Désignation du secrétaire de Séance : Sylvie NAUD

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 07 décembre 2018.

Avant l'ouverture de la séance, M le Maire demande à ce que soit ajoutés deux points à l'ordre du jour :

- > une délibération relative au refus de transférer la compétence eau/assainissement à la communauté de communes en janvier 2020,
- > une délibération relative au choix des matériaux pour la pose d'une clôture au 20 route de Pontgouin.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

Introduction :

M le Maire tient à remercier vivement M Claude ALAIZEAU, et M Chivracq, agent communal pour l'élagage des tilleuls dans la cour de la mairie. En effet, lors du conseil municipal du 23/03/2018, un devis de 546,00 € HT avait été validé pour confier ces travaux à l'entreprise d'insertion ANERVEDEL qui n'a pu donner suite à notre demande dû à un planning trop chargé.

Orientation budgétaire 2019 :

M le Maire fait une présentation des grandes lignes budgétaires de 2019 afin de porter à la connaissance des conseillers municipaux les importantes charges financières prévues cette année :

- Transfert de charges à la Communauté de Communes à hauteur de 34 000,00 € qui regroupe les transferts de compétences de transport scolaire, d'entretien des voiries et vallées, du service incendie et secours, et de la maintenance et la consommation de l'éclairage public.
- Augmentation de la participation du Favril au SIRP de Pontgouin/Le Favril dû à l'augmentation d'enfants scolarisés.
- Le projet de télémédecine, avec deux options possibles subventionnées.

Présentations de différents devis travaux et investissements envisagés :

- Cabine de télémédecine H4D (57 500,00 € HT / 69 000,00 € TTC) + abonnement relatif aux frais de téléconsultation de 14 400,00 € HT annuel sur 2 ans

ou

- Matériel de visio-consultation par l'ARS (27 915,95 € HT / 33 499,14 € TTC),
- Rénovation du Caquetoire de l'église (5 1170,40 HT / 6 140,88 € TTC),
- Reprofilage du fossé le long du bois de la Cesserie (1 536,00 € TTC),
- Curage de la mare devant la mairie (2 976,00 € TTC),
- Rognage des souches de peupliers autour de la mare devant la mairie (984,00 € TTC),
- Panneaux de rues, plaques numérotées et (2 313,60 € TTC),
- Achat calcaire (900,00 € TTC),
- Location mini pelle pour mettre le calcaire (600,00 € TTC),
- Achat matériaux pour la construction d'un abri pour le véhicule communal (700,00€ TTC).

M le Maire apporte quelques précisions sur le projet de télémédecine en présentant 2 options :

1 - Cabine de téléconsultation H4D homologuée, testée par des médecins urgentistes et des chargés de mission de l'ARS, qui par ailleurs ont été agréablement surpris par son ergonomie et sa facilité d'utilisation. De plus, elle s'insère tout à fait dans le parcours santé du patient.

2 - Dispositif de visio-consultation proposé par l'ARS qui nécessiterait l'aide d'une infirmière pour accompagner le patient. Cette dernière serait rémunérée par la CPAM. M le maire envisagerait alors de mettre à disposition gratuitement le local pour assurer une permanence 1 fois/semaine pour dispenser des actes infirmiers.

M le Maire rappelle que ce projet s'inscrit dans le cadre d'une expérimentation sur 2 ans, sous convention tripartite "si choix 1" (Le Favril, H4D et ARS CVdL) avec clause de sortie avant les 2 ans si l'expérience n'était pas concluante. A contrario, si c'est un succès, cela pourra être étendu à d'autres communes rurales pour une vraie réorganisation sur le territoire et faire face à la désertification médicale. Points non négligeables, la proximité se répercutant sur des économies de transport et le désengorgement des services d'urgence quand la situation le justifie.

Ce projet s'intégrera dans le projet d'une nouvelle organisation médicale « Communauté professionnelle territoriale de santé » (CPTS) rattaché à un hôpital de proximité (Dreux ou Chartres), et des professionnels de santé locaux.

Les rendez-vous des patients se prendront directement via Internet avec des possibilités sur 2 jours/semaine, tout cela sera à confirmer ultérieurement.

DÉLIBÉRATION N° 1902-01

INVESTISSEMENT 2019 - INSTALLATION D'UNE CABINE DE TELE MEDECINE A LA MAIRIE

Vu la rénovation et équipement d'un local de la mairie en 2018 et afin d'y installer un équipement de télé consultation médicale.

Après avoir détaillées 2 options possibles, et les devis suivants :

- Cabine télé médecine H4D pour 57 500,00 € HT
- Dispositif de Visio consultation de l'ARS pour 27 915,95 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité retient le devis de H4D pour la cabine de télé consultation pour un montant de 57 500,00 € HT pour une expérimentation.

Pour financer ce projet, Monsieur le Maire sollicitera des subventions telles que la Dotation Equipement Territoires Ruraux (DETR), le Fonds Départemental d'Investissement (FDI), le Fonds d'Intervention Régional (FIR) ainsi qu'un Fonds de Concours auprès de la Communauté de communes Entre Beauce et Perche et envisage le plan de financements suivant :

- Cabine de Téléconsultation H4D (expérimentation) : 57 500,00 € HT
 - FDI (30%) 17 250,00 €
 - DETR (20%) 11 500,00 €
 - FIR (20%) 11 500,00 €
 - Fonds de Concours 8 625,00 €
 - Autofinancement 8 625,00 €

Date prévisionnelle de l'installation de l'équipement : courant 1^{er} semestre 2019

Le conseil municipal autorise M le Maire à faire toutes les demandes de subventions nécessaires et possibles auprès des services de l'Etat, l'ARS Centre Val de Loire, du Conseil Départemental et tout autre organisme susceptible d'apporter son soutien financier à ce projet. Il est autorisé à signer tous documents relatifs à ce projet.

DÉLIBÉRATION N° 1902-02

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2019
RENOVATION DU CAQUETOIRE DE L'EGLISE

M le Maire informe qu'il est nécessaire faire quelques travaux de réparation et de renforcement des murs du « Caquetoire » de l'Eglise. Disposant maintenant des clés de l'église, les travaux de rénovation peuvent être programmés.

Un devis a été demandé à l'entreprise PETREMENT du Favril, il s'élève à 5 117,40 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité retient le devis l'entreprise PETREMENT pour un montant de 5 117,40 € HT. Pour financer ce projet, Monsieur le Maire sollicitera des subventions telles que la DETR et le FDI et propose le plan de financement prévisionnel suivant :

- FDI (30%)	1 535,00 €
- DETR (20%)	1 023,00 €
- Autofinancement	2 559,40 €

Date prévisionnelle des travaux : courant 1^{er} semestre 2019

Le Conseil Municipal autorise M le Maire à faire les demandes de subventions auprès du Département, de la Préfecture et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DÉLIBÉRATION N° 1902-03

**DEMANDE DE FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION
SUR LES INVESTISSEMENTS DE 2019**

M le Maire rappelle que chaque année le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir accorde des subventions au titre du Fonds Départemental de Péréquation applicable à certains investissements des communes. M le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de lui accorder de déposer des demandes de subvention au titre de ce fonds d'aide pour toutes les dépenses d'investissement votées au budget 2019.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M le Maire à solliciter des subventions au titre du Fonds Départemental de Péréquation pour toutes les dépenses d'investissement votées et réalisées au budget 2019.

DÉLIBÉRATION N° 1902-04

DEMANDE DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M le Maire informe le conseil municipal de la sollicitation de subventions de différentes associations. Il précise que les associations qui ont déjà fait une demande (et obtenue) auprès de la Communauté de Communes ne peuvent prétendre à une subvention complémentaire des communes. Il rappelle également que les subventions ne sont versées qu'à la seule condition d'exercice de l'association et d'une demande écrite de l'association accompagné d'un compte rendu de l'AG de l'année en cours et du budget correspondant. M le Maire informe également qu'il se doit de veiller à ce que la subvention ait un objet licite et qu'elle présente un intérêt public local avéré justifiant l'intervention de la personne publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'allouer une somme globale de 1 000,00 € pour répondre aux sollicitations d'associations. Il valide l'attribution de subventions aux associations listées ci-dessous :

- Association des Amis des Jumelages : 100,00 €
- Association Etoile Filante : 100,00 €
- Associations des Parents d'Elèves : 100,00 €
- Fondation du Patrimoine : 60,00 €

DÉLIBÉRATION N° 1902-05

**DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES
DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

La délibération 1809-06 prise lors du conseil municipal du 28 septembre 2018 doit faire l'objet de modifications et notamment :

- Possibilité d'implanter une salle de spectacle à Courville-sur-Eure ;

- Prévoir le déménagement du silo de la SCAEL d'Illiers-Combray près de l'échangeur autoroutier et de la Zone de Grande Capacité (silo actuellement implanté dans le centre-ville d'Illiers-Combray) ;
- Permettre l'implantation d'une maison pour seniors à Mottereau ;
- Suppression de la hauteur maximum au rotor pour les éoliennes,
- Permettre l'aménagement d'un bâtiment existant en hôtel aux étangs de Boizard sur la commune de Pontgouin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces modifications.

DÉLIBÉRATION N° 1902-06

**DEMANDE DE REPORT DU TRANSFERT A LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT**

M le Maire expose que loi NOTRe rend obligatoire le transfert des compétences Eau et Assainissement aux communautés de communes au 1er janvier 2020.

Toutefois, le caractère obligatoire de ce transfert de compétences et ses modalités ont fait l'objet de nombreux débats parlementaires. Adoptée au terme de ces débats, la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, promulguée au Journal officiel n°179 du 5 août 2018 apporte un assouplissement au caractère obligatoire dès 2020 de ces prises de compétences par les communautés de communes, avec une possibilité de report à 2026. Dans ce cas, le transfert obligatoire des compétences en eau et assainissement serait reporté au 1^{er} janvier 2026.

Eu égard à l'importance de la réorganisation qu'induirait le transfert de ces compétences à la CdC Entre Beauce et Perche d'une part, aux enjeux techniques et financiers d'autre part, que cette compétence prendrait effet l'année du renouvellement des conseils municipaux et conseils intercommunaux, Monsieur le Maire met en avant qu'il est nécessaire de se donner du temps pour étudier de manière fine les incidences et préparer sereinement les évolutions induites.

Aussi, vu l'avis du Conseil communautaire réuni le 7 décembre 2018, favorable à l'unanimité au principe de report de la prise de cette compétence en 2026, M le Maire propose au conseil municipal de s'opposer au transfert des compétences relatives à l'eau et à l'assainissement collectif à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, le 1^{er} janvier 2020 et de solliciter le report de ce transfert obligatoire de compétences à 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence eau à la communauté de communes Entre Beauce et Perche au 1^{er} janvier 2020.

DÉLIBÉRATION N° 1902-07

**CHOIX DES MATERIAUX POUR LA REALISATION D'UNE CLOTURE
AU 20 ROUTE DE PONTGOUIN**

Vu la délibération 1203-11 du 30/03/2012 rendant obligatoire la déclaration préalable pour tout projet de clôture,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en cours d'élaboration, définissant la place de l'Eglise comme secteur protégé.

M le Maire soumet au conseil municipal 2 projets de pose de clôture envisagé par les nouveaux propriétaires sis 20 route de Pontgouin :

- > Option 1 : clôture en panneaux de béton, imitation bois
- > Option 2 : clôture en treillis vert monté sur petit muret

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'option 2 pour ce projet.

Informations Diverses :

M Blondel présente l'Association "Flosoirée" du Favril dont il est Président. Cette association à caractère caritatif a pour but de venir en aide à la population d'un petit village du Sénégal afin d'en améliorer les conditions de vie. Afin de faire découvrir cette association, M Blondel organise au Favril une soirée avec repas sur le thème des Antilles le samedi 23 mars 2019. A ce titre, il sollicite le Conseil Municipal pour une mise à disposition gratuite de la salle polyvalente.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte sa demande.

Pour toutes informations utiles, (tarifs, horaires) vous pouvez contacter M Blondel au 06.81.08.04.17.

Questions diverses :

- Mme Alaizeau propose de faire faire un mur blanc dans le fonds de la salle polyvalente pour des projections (film, diapos, etc...). D'autre part, elle évoque la nécessité de refaire les bas de murs des toilettes de la salle polyvalente en carrelage.
- Mme Alaizeau fait part de l'interpellation de M Legerot concernant le chemin de Monjardin très dégradé par des trous. M le Maire se rendra sur place et se renseignera sur le statut particulier de ce chemin avant d'envisager des travaux de remblais. Mme Dordain a également signalée ce problème.
- Mme Naud demande à faire visiter l'église à des futurs mariés. Mme Alaizeau l'accompagnera.
- M le Maire informe que la Communauté de Communes lance une initiative citoyenne en proposant aux habitants, par le biais d'une application à télécharger "Fluicity", un espace collaboratif permettant de faire des propositions sur un futur nom à donner aux habitants de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche. Il s'agit d'une contribution participative ouverte à tous jusqu'au 2 mars 2019. Des flyers ainsi que "la lettre n°1" de la Communauté de Communes seront distribués prochainement dans vos boîtes aux lettres.
- Concernant le "Favril Info", M le Maire demande l'avis du Conseil afin de confier la réalisation à des professionnels locaux (sur la base de 3 parutions par an). En effet, Le Favril Info était réalisé par M et Mme Barets. Or M le Maire ne peut s'en charger de par un emploi du temps extrêmement chargé. Un devis sera demandé prochainement. L'enveloppe consacrée à cette dépense ne devra pas excéder 2 400,00 € pour l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.

Le Maire
John BILLARD

Le Secrétaire
Sylvie NAUD